

Epreuve - Matière : 101 7279

Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Service commun de la documentation

Université Y

Le 5 février 2026

Note à l'attention du chef de département

Objet : Propositions pour la mise en place d'un espace dédié à l'accueil des étudiants en situation de handicap

Pièce jointe : Tableau récapitulatif des propositions

Dans le cadre du projet de développement d'un accueil privilégié des étudiants en situation de handicap, le service commun de la documentation a été choisi comme pilote et chargé de réfléchir à un plan de mise en place d'un espace dédié. Ce projet est très attendu et éminemment nécessaire, l'inclusion et l'accueil indiscriminé de tous les étudiants étant un des enjeux principaux du développement du SCD, en accord avec ses missions (favoriser la réussite, accueillir tous les étudiants). Vous m'avez demandé de vous soumettre des propositions pour la mise en place de cet espace - elles font l'objet de cette note. Elle propose tout d'abord des pistes de réflexion sur les publics à servir et outils à mettre en place, puis des propositions pour l'organisation concrète du projet.

Il convient tout d'abord de s'intéresser aux contenus du projet, en

.1. / .3..

s'intéressant au "pourquoi ?" "pour qui ?" et "quoi ?".

La question du "pourquoi", la raison d'être du projet et ses objectifs apparaît clairement. La mission principale du SCD^② est l'accueil de tous les étudiants - mais il apparaît que les étudiants en situation de handicap (ESH) font face à des difficultés multiples dans l'enseignement supérieur du fait d'un accueil non-optimisé. Ils constituent pourtant une population non négligeable d'étudiants (entre 35 et 59 mille, selon les études) qu'il convient d'accueillir dignement. Il en va à la fois de sa mission d'accueil égal des publics mais également de sa mission de garantir / favoriser la réussite des étudiants et l'égalité des chances (y compris en matière d'insertion professionnelle - le taux de chômage des personnes en situation de handicap étant deux fois plus élevé que dans le reste de la population). Il est donc nécessaire de penser un accueil, des services, et un accès à l'information et à la documentation qui mette tous les étudiants sur un pied d'égalité et réponde correctement aux besoins des ESH.

Il est également nécessaire de bien cerner le public que l'on souhaite toucher (qui ?) afin de proposer des pistes et propositions pertinentes et qui réponde bien aux besoins, le terme ESH recouvrant des réalités diverses. On pense principalement aux étudiants "empêchés", à mobilité réduite (pour lesquels des aménagements en matière d'accessibilité existent déjà au sein de l'Université Y, qui répond aux critères d'accessibilité des ERP) et/ou aux handicaps visuels (surdité, étudiants malvoyants), mais il est important de garder à l'esprit d'un part les situations de polyhandicaps (cumuls de handicaps) et surtout les handicaps invisibles. Les personnes touchées par ces derniers représenteraient 80% des personnes en situation de handicap - et regroupent le moins des réalités diverses, mais notamment les situations de neurodivergence, les handicaps psychiques ou mentaux ou encore les troubles cognitifs, notamment d'apprentissage (troubles dys). Ces handicaps ont un effet direct sur la réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur et peuvent nécessiter des services ainsi qu'un accueil spécifique - il faudra donc penser très vite à la formation des équipes du SCD. La communication devra également toucher et minima l'ensemble de la communauté étudiante, ces handicaps n'étant pas toujours bien détectés / diagnostiqués et ces services / aménagements peuvent servir un plus grand nombre d'étudiants qu'anticipé.

② Concernant les propositions concrètes d'aménagements et outils / services et, à plus forte raison, de l'université

qu'il semble pertinent de mettre en place, on commencera, comme évoqué plus tôt, par des programmes de formation des personnels. Ces formations concerneront l'ensemble des équipes - pas uniquement les agents du pôle accueil aux publics, l'accueil étant l'affaire de tous - et se feront en continu, se poursuivront idéalement même après l'ouverture de l'espace. L'espace devra également être pensé - on propose de réaménager un espace au rez-de-chaussée de la BU Lettres et sciences humaines (qui compte le plus d'étudiants, dont ESH, et qui est déjà accessible) nommé pour l'accueil des personnes en situation de handicap (rampes d'accès, signalétique contrastée, bandes de guidage podotactile...). Il nous paraît pertinent d'éviter de créer cet espace à l'étage, pour éviter que les ESH aient faire des démarches supplémentaires pour l'obtention d'un badge d'accès pour l'ascenseur. Cet espace devra être large, tolérer le bruit et être clairement signalé dès l'entrée dans le hall de la BU. Des collections spécifiques pourront également être intégrées (ouvrages grands caractères, livres adaptés [ⓧ]) mais, dans un souci de temps et de budget, on privilégiera d'abord des services d'adaptation de texte (lecteurs de textes, logiciels de conversion de texte pour l'adaptation) qui permettront aux ESH de disposer des mêmes ressources documentaires. Les services informatiques et juridiques [ⓧ] devront donc être mobilisés, et du matériel informatique dédié (postes informatiques, scanner) prévu, ainsi que des agrandisseurs de texte. Le mobilier devra également être adapté - on envisage des tables ergonomiques réglables, éventuellement des bacs plutôt que des étagères pour les collections braille. Enfin les services, notamment un ligne pourront être repensés et le portail de la documentation adapté (police lisible, modules de lecture de texte à voix haute...) - les services communication (charte graphique) et informatique devront aussi également être mobilisés.

Pour la mise en place du service, je propose de commencer très rapidement par créer un groupe de travail, incluant des personnels volontaires du SCD, dont la référente handicap ainsi que des membres de la mission handicap et du service santé de l'université, et des représentants étudiants concernés par la question de l'accueil des ESH, pour échanger, et proposer des pistes de réflexion. On cherchera des partenaires à contacter (associations, collectivités - notamment le département, structures d'accueil, MDPH...) pour du guidage et on conduira une veille des bibliothèques (universitaires ou locales) ayant mis en place des dispositifs similaires. On mènera également une évaluation des besoins via des entretiens avec des étudiants concernés et un questionnaire diffusé plus largement auprès de la communauté étudiante, pour cerner les publics, attentes et besoins. On formulera alors une première proposition, que l'on soumettra pour validation au Conseil Documentaire puis au CA.

En parallèle, la question du financement devra se poser très tôt. On pourra

ⓧ notamment pour des collections loisir "fiction", incluant des DVD en audiodescription,
 ⓧ pour les questions de droit de copie de fichiers pour la conversion et l'adaptation

à tanner vers la tutelle (l'inclusion et l'accueil des ESH étant une des missions du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche) en gardant en tête que les subventions pour les ESH sont limitées. Le CNL (Centre national du livre) et les collectivités territoriales sont également des partenaires possibles. Ce travail se fera évidemment en collaboration avec les services financiers du SD et de l'université. Le budget devra servir à l'achat de mobilier, de logiciels et également à la formation des agents (on devra se rapprocher des services Ressources humaines et éventuellement d'organismes de formation (ex CRFCB)). Pour les logiciels et la conversion de texte, les services informatiques et juridique (redaction d'une charte d'usage, d'un règlement d'utilisation personnelle des fichiers reproduits pour adaptation - exception handicap).

La formation des agents et l'acquisition de matériel pourra se faire au fil de l'eau, dès validation du projet, et le plus tôt possible, de même que l'acquisition éventuelle de collections ^{si possible} liées adaptées (prévoir dans ce cas des échanges avec le responsable d'acquisition et un agent de ces collections dans la politique documentaire).

On envisage l'aménagement de l'espace dédié en juillet, pour ne pas perturber les services de la BU de Lettres. Des travaux importants ne sont pas envisagés - si ce n'est l'ajout de cloisons modulables pour délimiter l'espace, mais le service bâtiment sera prévenu. On installera les PC, scanners, tables et bases, et on s'occupera de la bonne signalétique dans l'espace et de sa signalisation. Le règlement intérieur relatif à l'usage de la salle sera également rédigé.

On prévoira enfin, dès la rentrée, une communication sur ce dispositif auprès de l'ensemble de la communauté étudiante (site de l'université, listes de diffusion, affiches) ainsi que plus largement (dans la presse, via des flyers dans les structures d'accueil ou associations impliquées dans le cadre du projet), pour toucher un public d'étudiants ^{potentiels}. Le dispositif devra également être évalué (quantitativement, via des statistiques d'usages, mais également qualitativement, avec des échanges réguliers / retours d'expérience des agents et des questionnaires et entretiens avec les usagers), pour le faire évoluer en accord avec les besoins.

Le succès de ce projet repose sur l'implication totale des équipes, et j'espère que tous seront disposés à la mise en place de ce projet. L'inclusion et l'accueil égal de tous les étudiants est un enjeu majeur, qui doit être au cœur de nos préoccupations et de nos missions de service public, et peut bénéficier à un large pan de la communauté universitaire. L'évaluation du dispositif pour le faire évoluer dans le temps sera nécessaire - idéalement, on pourra imaginer un dispositif futur où l'accueil des ESH n'est pas confiné qu'à un seul espace du SD mais est étendu à l'ensemble des BU, pour une inclusion totale.

La Bibliothécaire
assistante spécialisée

4. / 8.

Epreuve - Matière : ... 101 7279

Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Actions	Partenaires / équipes	Calendrier
Formation du groupe de travail (échanges, réflexion)	Membres JCD, agents pôle publics référé handicap JCD, représentants étudiants, service santé, mission handicap	Février -
- Recherche partenaires (budget)	Collectivités, associations, structures d'accueil, MDPH	Mai
- Veille (dispositifs similaires)	Bibliothèque CT, BU inclusives	
- Evaluation des besoins (questionnaires, entretiens)	Service communication JCD / université Etudiants concernés	
- Formulation projet, soumission pour validation	Conseil Documentaire, CA	Avril - Juin
Commandes matériels (tables, + bac, lecteurs DAISY, etc.)	Services financiers, responsable marchés publics, prestataire	Avril - Juillet
+ Achat logiciels (de conversion notamment)	Services informatique, services financiers, services juridiques	
Formation des équipes	Service formation, RH, organismes de formation	Avril - Juillet + continue
Aménagement de l'espace (réception du matériel)	Service bâtiments + agents BU	Juillet
installation du matériel		Avril - Juillet
signalement + équipement collections ^{lors des}	Pôle signalements, magasiniers équipement	Juillet
+ [X] Acquisition de collections lors des inclusives (dys, grands enfants, audiodescriptions)	Responsable des acquisitions + Conseil documentaire (mise à jour politique documentaire)	Avril Juillet

Concours section : BIBAS EXTERNE CLASSE NORMALE

Epreuve matière : Cas pratique et questions

N° Anonymat : V260NAT1011996

Nombre de pages : 8

Mise à jour du règlement intérieur	Conseil Documentaire	Juillet
Mise à jour / installation de la signalétique		Juillet
Communication sur le dispositif	Service communication univ Pôle communication SCD Relais via associations, structures d'accueil	Septembre - toute l'année
Evolution (questionnaire)	Equipes (pour agents) Usagers Service communication	Dès l'ouverture - Régulièrement

Questions :

- 1) La CVEC (contribution pour la vie étudiante et de campus) est une contribution d'un montant de 105€ (exonérable pour les étudiants boursiers) dont doivent s'acquitter les étudiants en formation initiale pour valider leur inscription. Collectée par le CROUS (centre régional des œuvres universitaires et scolaires), elle permet de financer des projets, notamment dans les champs culturels, associatifs ou durables pour améliorer la vie des étudiants sur le campus.
- 2) Theses.fr est un moteur de recherche dans lequel sont répertoriées toutes les thèses soutenues en France depuis 1985, ainsi que celles en préparation. Il donne des renseignements sur les thèses (sujet, directeur, lieu et date de soutenance) et permet ainsi de les visualiser et de les localiser. Il est géré par l'Aber[®], comme le sont les plateformes nationales de signalement des thèses STAR (signalement des thèses et archivage) et STEP (signalement des thèses en préparation).
② (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur)
- 3) Zotero est un outil d'aide à la recherche permettant de construire et d'exporter des bibliographies sous de nombreux formats de citation (APA, MLA, Chicago, ISO 690, etc.). Pourvu d'un module extension pour navigateur, il permet également de récupérer les données bibliographiques de ressources en ligne (livres, articles, pages web) pour les ajouter à une bibliographie.
- 4) Les fonctionnaires ont l'obligation, entre autres, de réserve, d'obéissance hiérarchique et de probité.
L'obligation de probité consiste en l'interdiction pour le fonctionnaire d'utiliser ses fonctions pour servir ses intérêts personnels.
- 5) Un catalogue collectif est un catalogue (soit une liste de tous les documents conservés par une bibliothèque ou un établissement documentaire) commun à plusieurs établissements, et qui répertorie donc l'ensemble de leurs ressources. Il permet notamment de mutualiser les tâches et les coûts pour les établissements, et de rendre leurs collections plus visibles. Le CCFn (Catalogue Collectif de France, géré par la Bibliothèque nationale de France) et le SUDOC (service universitaire de la documentation, catalogue collectif des établissements d'enseignement supérieur français, géré par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur) sont des exemples de catalogues collectifs.

